



CGT Educ'action Versailles
245 bd Jean Jaurès
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
 Tel : 01 46 09 98 70
 Commission paritaire n° : I012S07065
 Dir. de publication : Régis Signarbieux
 IMPROFFSET GRIGNY
 Imprimé sur papier recyclé

Le Courrier

Journal de l'académie de Versailles

Mai-Juin-Juillet

Bimestriel n° 158

SOMMAIRE

Édito	1
Nouveaux personnels : nouvelle précarité !	2
Julia, ADJAENES, Syndiquée à la CGT Educ'action 95	2
Dossier syndical d'affectation TZR, MAGE, cocontractuelle.	3-4
Dossier Hors-classe:	5-6
Les sales profs!	7
Coordonnées	8

Solidarité !

Jeudi 15 mai, nous étions des centaines de milliers dans la rue pour refuser le pacte de responsabilité, le gel du point d'indice, la mise à mal des acquis sociaux des salarié-e-s. En juin, à nouveau, nous manifesterons. Un drôle d'idée ? Plutôt une nécessité ! Le point d'indice gelé depuis 7 ans, les négociations salariales sous menace de licenciement, font que nous gagnons aujourd'hui moins qu'hier. En effet tout augmente, sauf nos salaires et pensions ! Pour certain-e-s les prélèvements obligatoires ayant augmenté il s'agit même d'une baisse de salaire. On nous dit que c'est la crise, qu'il faut se serrer la ceinture, partager la galère... Qui nous tient ces discours ? Des élus qui ont conservé leurs droits à la retraite, alors que tous les salarié-e-s voyaient leur durée de cotisation augmenter ? Des patrons dont les salaires augmentent

de 20 à 50% par an ? M. Gattaz auquel l'entreprise Radiall a versé un salaire de 420 000 euros en 2013, soit 30% d'augmentation, alors que ses salarié-e-s ne bénéficiaient que d'une augmentation de 3% ? Gardez vos leçons de solidarité et augmentez vos salaires, car c'est nous qui produisons des biens, des services. Nous qui nous battons pour maintenir des services publics, indispensables pour que s'exerce une réelle solidarité et pour que chacun accède à la santé, à l'éducation, au logement.

Certes, la crise économique et l'austérité semblent souvent un horizon indépassable, tant ils nous sont présentés comme inéluctables, alors qu'ils sont le résultat de choix économiques successifs que nous avons dénoncé, d'un modèle dont l'objectif est de générer du profit pour quelques-un-e-s. Pourtant, nous créons au quotidien

collectivement des résistances à ce modèle. Quand nous nous battons pour que nos élèves aient des papiers et le droit de construire dignement leur vie en France. Quand nous exigeons des heures d'enseignement en nombre suffisant pour faire cours dans de bonnes conditions même en ZEP. Quand nous nous mobilisons pour la prolongation de contrat d'un collègue précaire. C'est à partir de ces résistances, qui se construisent avec et autour de nous, que nous devons construire le mouvement plus large qui nous permettra d'aller chercher nos augmentations de salaire et imposer un plus juste partage des richesses.

Marie Buisson

Co-secrétaire académique.

INFORMATIONS EDUCATION

Nouveaux personnels : nouvelle précarité !

Depuis 2005, la mise en pratique de la loi dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a amené le recrutement massif de contrats aidés pour accompagner les élèves en situation de handicap. Ils sont peu ou pas formés alors qu'il y avait une obligation à le faire. Après les nombreux recours juridiques, le gouvernement a annoncé en août 2013 la création d'un nouveau métier. Lors du Comité Technique Ministériel du 13 mai 2014, le ministère a présenté le

nouveau « statut » pour ce métier d'AESH (Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap). Le décret présenté par le ministre a été dénoncé par la CGT et la plupart des organisations syndicales représentées.

En effet, en l'état, le décret proposé entretient la précarité par un dispositif qui mène à un CDI après 6 ans d'emploi en CDD, là où tout le monde attendait un statut pour les personnels. Le dispositif ne reconnaît pas l'ancienneté des AEd autres que les AEd-AVS, ni celle des CUI qui sont actuellement en poste sur de l'accompagnement d'élèves handicapés. Le nouveau diplôme discuté donnerait une qualification de niveau V (CAP), alors que les actuels AEd-AVS sont déjà tous diplômés à un niveau IV (bac). Le salaire de ces nouveaux AESH se base sur l'indice le plus bas de la fonction publique, pour des personnels presque tous à temps mi-temps cela signifie une rémunération mensuelle de 700 euros. Le temps de travail est calculé sur la base de l'accompagnement des élèves, sans prise en compte

des tâches de suivi, de coordination. Bref, pour la CGT le compte n'y est pas du tout ! Nous revendiquons :

- La titularisation de tous les salariés quel que soit le contrat (AEd, CUI) sans condition de concours ni de nationalité et avec une formation adaptée
- La création d'un nouveau métier sous statut de la fonction publique répondant aux missions d'AESH
- Un temps de travail à temps complet qui intègre les temps de réunion de synthèse des équipes de suivi de scolarité, de concertation avec les enseignants, de préparation...
- Une véritable formation débouchant sur un diplôme de niveau bac minimum (niveau IV)

Marie Buisson

Co-secrétaire académique.

En bref :

- ♦ **6 ans de CDD pour obtenir un CDI**
- ♦ **Seuls sont retenus les AED-AVS**
- ♦ **Qualification de niveau V soit un CAP**
- ♦ **Mi-temps pour 700 euros.**

Julia, SAENES, syndiquée à la CGT Educ'action 95

♦ Quel est ton secteur d'activités professionnelles?

J'ai débuté ma carrière professionnelle au secrétariat de direction dans un collège. Aujourd'hui, je suis affectée au service intendance du lycée professionnel Pierre Mendès-France et ce depuis 10 ans.

♦ Dans quel type d'établissement exerces-tu?

Il s'agit d'un lycée professionnel (section menuiserie et énergétique) réputé difficile. En effet, nous accueillons des élèves en grande difficulté et souvent en échec scolaire. La situation s'est dégradée :

- ♦ les sections ébénisterie et tertiaires ont fermé.
- ♦ Il n'existe plus de mixité sociale.

♦ Quelles sont les difficultés que tu rencontres dans ton travail?

Les difficultés sont malheureusement quotidiennes.

L'exemple le plus récent est le regroupement des agences comptables : les locaux sont inadaptes notamment au niveau de l'archivage, les collègues sont accueillis dans des conditions déplorables. Dans mon établissement, ma collègue n'avait pas de téléphone ni d'ordinateur. Un bureau d'élève a été récupéré à la hâte, le poste de travail est inadaptes. La CGT revendique la prise en compte des spécificités de notre travail: ergonomie des postes de travail, visite médicale annuelle....

Ensuite, je tenais à évoquer le système d'évaluation qui est fondé sur le culte de la performance et de la concurrence individuelle. Je pense sincèrement que ces primes au mérite visent à assurer la docilité des salariés -e-s. C'est la raison pour laquelle la CGT revendique l'intégration des primes dans le traitement : le clientélisme doit cesser. Enfin, et il s'agit là de mon ressenti, mais aujourd'hui, les chefs d'établissement raisonnent de plus en plus en terme de rentabilité et d'économie. Or, notre mission première est d'œuvrer pour la réussite de nos élèves.

Il y a encore beaucoup de sujets de mécontentements : la revalorisation insuffisante des grilles indiciaires de catégorie C, la pression hiérarchique, le

manque de concertation, la situation des contractuels...

♦ Qu'est-ce qui t'a poussée à te syndiquer et pourquoi avoir choisi la CGT?

Franchement, j'avais une image très négative des syndicats en général. Les termes « luttes », « combats » étaient selon moi, dépassés. Très résignée sur le sort de la société actuelle (« de toute façon, on ne peut rien changer, ça ne sert à rien »). J'ai heureusement rencontré des enseignants puis des administratifs syndiqués-e-s et plein-e-s de convictions et d'espoir. Et je sais aujourd'hui que le syndicalisme est utile: des victoires sont remportées comme par exemple la suppression de la journée de carence pour arrêt maladie.

Aujourd'hui, je suis syndiquée à la CGT car pour ce syndicat, c'est l'humain d'abord.

Entretien Dominique Chaudoye Elue CAPA PLP Julia Dulger, SAENES LP Mendès-France Villiers le Bel.

DOSSIER SYNDICAL D'AFFECTATION des TZR, MA Garantis de réemploi Contractuels CDI ou CDD

Syndiqué(e) cgt : oui non :



Situation à la rentrée 2013

TZR Stagiaire MAGE CDI CDD *Vacataires*
(Mettre une croix dans la case correspondante)

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Ville : Code Postal :

Téléphones : (domicile) : - - - - - : - - - - -

E-mail :@.....

Echelon obtenu au 30/08/13 pour les titulaires :

Echelon obtenu au 01/09/13 pour les MA Garantis :

Ancienneté dans l'Éducation Nationale au 31/08/14 :

Discipline : Code discipline :
(Voir dernier arrêté d'affectation)

Affectation actuelle :

Type d'établissement :
(LPO, Lycée, LP, Collège, Segpa, EREA, etc.)

Nom de l'établissement :

Adresse :

Situation familiale

Autorité parentale unique : oui non
(veuf-ve, divorcé-e, célibataire avec enfant(s))

Enfant handicapé : oui non

Conjoint ou ascendant handicapé oui non

Nombre d'enfants à charge :

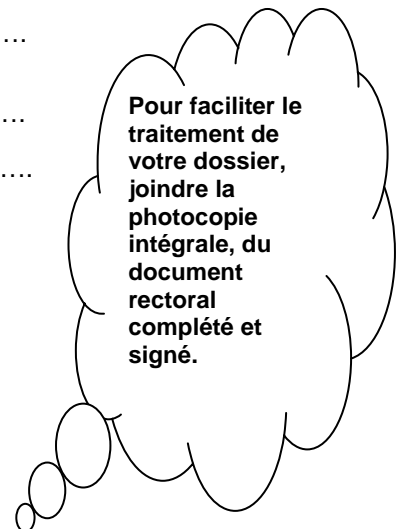
Situation particulière

Avez-vous demandé à être éventuellement affecté-e dans des établissements à contraintes particulières (ZEP, Violent, Sensible, Difficile) {voir liste de ces établissements sur circulaire rectorale} oui non

Avez-vous demandé, en 1^{er} vœu, le maintien dans votre établissement actuel oui non

Votre Chef d'établissement a-t-il émis un avis favorable à votre renouvellement (CDD) : oui non

Admissibilité à un ou plusieurs concours oui non



POUR LES TZR LES ELEMENTS DU BAREME PRIS EN COMPTE SONT :

Echelon 7pts/échelon :

Ancienneté dans la ZR 10 points/année + 25 points par tranche de 4 ans :

Total :

Vœux préférentiels :

N° d'ordre des vœux	Code vœu (ETB, COM, GEO, DPT, ZRE, etc.)	Type d'établissement	Libellé du vœu en clair
1			
2			
3			
4			
5			

MAGE et CONTRACTUELS CDI :

Vœux formulés :

N° d'ordre des vœux	Code vœu (ETB, COM, GEO, DPT, ZRE, etc.)	Type d'établissement	Libellé du vœu en clair
1			
2			
3			
4			
5			
7			
8			

Joindre impérativement une photocopie du dossier rectoral intitulé « **Fiche de vœux d'affectation** »

CONTRACTUELS CDD et Vacataires :

Ordre des vœux départementaux exprimés	N°1 : N°2 : N°3 : N°4:
---	---

Joindre impérativement une photocopie du dossier rectoral intitulé « **Renouvellement de candidature** »

Cette année encore, le rectorat devrait affecter les collègues CDD et CDI après consultation des élus à la CCP. Espérons que cela ne se bornera pas à donner une simple information sans véritable discussion au regard d'un barème lié à l'ancienneté de service et des vœux formulés par nos collègues. Nous réclamons la totale transparence dans les mesures d'affectation. Nous exigeons le réemploi de tous les non-titulaires à la rentrée 2014 ainsi que la mise en place d'un véritable plan de titularisation dans la fonction publique d'enseignement, sans concours, sans condition de diplôme et de nationalité, avec une période de formation adaptée. Nous exigeons l'arrêt du recrutement des personnels précaires et l'augmentation, en conséquence, des postes offerts aux concours.

Envoyer votre dossier syndical d'affectation à :
Élus Paritaires de la CGT-Éduc'action de l'Académie de Versailles
245 Boulevard Jean Jaurès - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Téléphone : 01 46 09 98 70 ; e-mail : eluscgtversailles@gmail.com



DOSSIER SYNDICAL D'ACCÈS A LA HORS CLASSE PAR TABLEAU D'AVANCEMENT

(mettre une croix dans la case correspondante)

Syndiqué(e) cgt : oui non :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Ville : Code Postal :

Téléphones : domicile : -- -- -- -- portable : -- -- -- --

e- mail :@.....

Corps : grade : **Classe normale**

Echelon obtenu au **31/08/2014** :^{ème} échelon. Mode d'accès : GC ; CH ; AN

Ancienneté dans le 11^{ème} : an(s)

Discipline :

Code discipline :

(Voir dernier arrêté de promotion)

Affectation actuelle :

Type d'établissement :
(LPO, Lycée, LP, Collège, Segpa, EREA, IUFM etc.)

Est-il classé prioritaire : OUI ; NON

Nom de l'établissement :

Adresse :

Date de l'affectation dans l'établissement :

Situation administrative

Note administrative obtenue avant le 31 août 2013 :/40

Note pédagogique obtenue avant le 31 août 2013 :/60

Note globale :/100

Pour consulter vos notes :
Se connecter sur I-Prof,
cliquez sur le bouton "Votre
Dossier",
puis sur l'onglet "Carrière" et
sélectionnez "Notation"

Date de la dernière inspection :

Éléments du barème : Voir [site des Élus](#)

<http://www.cgteeduc-versailles.fr/gestion-de-carriere-1/hors-classe/>

Si possible, joindre à
votre dossier le tableau
du barème
téléchargeable sur le
site des Élus, rubrique
[Hors-classe](#)

• Pour permettre le traitement de votre dossier, joindre **IMPÉRATIVEMENT** la **photocopie de votre CV saisi sur I-Prof/Siap accompagné des pièces justificatives transmises au rectorat.**

Dossier syndical à retourner à l'adresse suivante :
CGT-Éduc'action Versailles, Maison des syndicats,
245 Boulevard Jean Jaurès, 92100, BOULOGNE BILLANCOURT.



ACCÈS A LA HORS CLASSE DES PROFESSEURS CERTIFIÉS, DE LYCÉE PROFESSIONNEL, D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

*Estimez votre barème :
colonne A*

ELEMENTS DU BAREME

A

A) NOTATION			
1° - Note sur 100 au 31.08.2012 <ul style="list-style-type: none"> • Note pédagogique + Note administrative • Note sur 20 X5 pour les CPE Si la note pédagogique est vieille de + de 5 ans et < à la note moyenne de l'échelon actuel, il sera alors attribué : la note pédagogique moyenne de l'échelon	Note pédagogique : / 60 Note administrative : / 40		
B) PARCOURS DE CARRIERE - Echelons			
Echelons			
1° - Si l'échelon acquis au 31.12.2012 est le 11 ^{ème} échelon			
<ul style="list-style-type: none"> ☞ agent au 11^{ème} échelon ----- ☞ ancienneté dans le 11^{ème} : 5 points/an ----- Mode d'accès au 11 ^{ème} : <ul style="list-style-type: none"> ☞ au Grand Choix ou au Choix----- 	40 points Sans limitation		
2° - Si l'échelon acquis au 31.12.2012 est le : <ul style="list-style-type: none"> ☞ 10^{ème} échelon ----- <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mode d'accès au 10^{ème} : <ul style="list-style-type: none"> ▪ au Grand Choix ----- ☞ 9^{ème} échelon ----- ☞ 8^{ème} échelon ----- ☞ 7^{ème} échelon ----- 	30 points 5 points 15 points 10 points 5 points		
C) PARCOURS PROFESSIONNEL			
Établissement prioritaire (15 points maxi)			
1° - Bonifications ZEP, établissements sensibles ou relevant du plan contre la violence : <ul style="list-style-type: none"> ☞ 5 à 10 ans d'ancienneté dans le poste (au 01/09/2013) ☞ Plus de 10 ans d'ancienneté dans le poste..... 	5 points 10 points		
Démarche de promotion			
2° - Etre : <ul style="list-style-type: none"> ☞ Bi-admissible 	5 points		
C) INVESTISSEMENT PROFESSIONNEL			
1° - Avis éventuel du Recteur seulement 2° - Avis d'ensemble des corps d'inspection Eléments pris en compte : <ul style="list-style-type: none"> • Activités professionnelles/Fonctions spécifiques • Richesse et diversité des parcours • Formations et compétences/Titres et diplômes et mode d'accès dans le corps 	Exceptionnel : 250 points 2 niveaux Avis IPR ou IEN : Favorable Défavorable	Oui / Non Oui / Non	
3° - Avis du chef d'établissement Elément pris en compte : <ul style="list-style-type: none"> • Degré d'implication dans la vie de l'établissement 	2 niveaux Favorable Défavorable	Oui / Non Oui / Non	
En cas d'égalité de barème, la note pédagogique (note administrative pour les CPE), puis la date de naissance départageront les candidats			
TOTAL			

LES SALES PROF-E-S

Les profs sont-ils toujours en congés ?

Les enseignants sont détestables. Jugez-en. Ils sont toujours en vacances. Ça c'est déjà beaucoup. Mais en plus, ils sont toujours en congés. Sans compter qu'ils passent un tiers de leur temps de travail à la maison. Vraiment ils exagèrent. C'est ce qu'on peut tirer d'un article du Figaro du 9 mai. Or la réalité est

nettement différente. Les enseignants ne passent pas un tiers de leur temps de travail à la maison. Et ils sont moins en congé que les autres fonctionnaires.



Un seul exemple, les congés : "Absentéisme: en moyenne 35,6 jours dans la lignée de la fonction publique. Les enseignants sont trop souvent absents" écrit Le Figaro. Or ces deux affirmations sont fausses. Les 35,6 jours en moyenne c'est le nombre de jours de congés pris par les enseignants qui ont en pris et non le nombre de jours de congés par enseignant. Pour l'ensemble des enseignants on trouve 17 jours de congés par an en moyenne ce qui n'est quand même pas la même chose. Si on creuse un peu plus, on verra que c'est 10 jours pour les hommes et 20 pour les femmes. Elles sont certes un peu plus malades que les hommes mais elles ont surtout des congés de maternité !

Les enseignants sont-ils malades comme tous les fonctionnaires ? Justement non.



Si l'on s'intéresse aux congés de maladie, qui sont le véritable sous entendu, la Depp signale les données de la DGAFP. Selon elles les enseignants prennent en moyenne 6 jours par an de congé maladie ordinaire. C'est moins que les autres fonctionnaires (8 jours) et nettement moins que les agents de l'Intérieur (11 pour la police) ou de la Défense (10 jours) par exemple. Deux catégories qui ne bénéficient pas des mêmes stéréotypes...

ADRESSES UTILES



CGT EDUC'ACTION

263 rue de Paris - Case 549

93 515 Montreuil cedex

☎ 01 55 82 76 55

☎ 01 49 88 07 43

@ unsen@ferc.cgt.fr

www.unsen.cgt.fr

CGT EDUC'ACTION VERSAILLES

245, Bd Jean Jaurès

92 100 BOULOGNE

☎ 01 46 09 98 70

cgteducversailles@gmail.com

Co-secrétaires académiques :

Marie BUISSON

et Frédéric MOREAU

Responsable Élus CAPA :

Frédéric Moreau

Permanences téléphoniques

Permanences téléphoniques mardi, mercredi, jeudi, vendredi (laisser un message sur le répondeur pour être rappelé)

Beaucoup d'informations pratiques et d'actualités sur notre site Internet

www.cgteduc-versailles.fr

CGT Educ'action78

Maison des Syndicats

4, place de Touraine

78 000 VERSAILLES

☎ 01 39 49 42 50

☎ 06 75 36 49 58

sden-cgt78@wanadoo.fr

Co-secrétaires départementaux :
Nicolas SILAN Frédérique ESPAGNO

Permanence : Vendredi

CGT Educ'action91

12, place des Terrasses de l'Agora

91 034 EVRY CEDEX

☎ 09 64 48 48 47

☎ 01 60 78 55 43

sdencgt91@orange.fr
Secrétaire départemental :
Yannick BILLIEC

Permanences : merc. 10h-12h, jeudi 10h-16h, vend. 15h-18h

CGT Educ'action 92

245, bd Jean Jaurès

92 100 BOULOGNE

☎ 01 46 08 58 37

☎ 06 81 96 51 23

☎ 01 46 09 90 19

sdencgt92@wanadoo.fr

Blog : <http://cgteduc92.ouvaton.org/>

Secrétaire départemental :
Samuel SERRE

Permanence : le vendredi à partir de 10h00

CGT Educ'action 95

82, bd Gal Leclerc

95 100 ARGENTEUIL

☎ 01 34 10 02 55

☎ 06 61 26 11 22

sden-cgt-95@wanadoo.fr

Blog : www.educaction95.com

Co-secrétaires départementaux :
Michaël MARCILLOUX, Olivier DELOUS,
Mathieu MOREAU

Permanence : Mardi 10-17h et vendredi 10-14h



Les lycéens sans papiers, ex-mineurs isolés ou vivant dans leur famille, se rassemblent à partir du 3 mai

Place de la Sorbonne tous les samedis de 16h30 à 18h,

pour exiger leur régularisation. Ils seront soutenus par leurs camarades, leurs enseignants, des parents d'élèves, des syndicalistes enseignants et lycéens.

En présence de personnalités artistiques, littéraires, scientifiques, associatives, syndicales et politiques.

L'initiative se conclura par les Assises régionales du lycéen-ne sans papiers le vendredi 27 juin au Conseil régional d'Ile de France.